

28 oct 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 28 octobre 2022

Mise en oeuvre de la loi portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à exécuter la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral.

Le projet d'arrêté royal met en oeuvre l'article 29 de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral. Il détermine, pour les services de l'Etat fédéral visés dans la loi, les règles applicables à l'organisation des opérations comptables et budgétaires et définit les fonctions de décision, d'exécution, d'enregistrement, de conservation et de surveillance. Il assure la séparation nécessaire de ces fonctions et la méthode de comptabilisation des personnes responsables de celles-ci. Il prévoit également les règles sur la délégation éventuelle de responsabilités.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'Etat au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://debleeker.belgium.be>
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo@debleeker.be

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@debleeker.be